

Vos déléguées
du SE - Unsa



Le **CTSD** (*Comité Technique Spécial Départemental*) 1er degré a eu lieu le mardi 9 février 2021 par visioconférence.

Ces données doivent être validées par le **CDEN** (*Conseil Départemental de l'Éducation Nationale*) le vendredi 19 février 2021.

Présents (en visioconférence) : Mme la DASEN, Mme la Secrétaire Générale, M. l'IENA 1^{er} degré, Mme Hébral (DOS), les deux IEN de l'ASH, les organisations syndicales siégeant, Nathalie Puissant et Paola Boulenger pour l'Unsa-Education.

Vous retrouverez la déclaration préalable de l'UNSA Education en pièce jointe

Préparation de la rentrée scolaire 2020 dans le 1er degré

Présentation de Madame la DASEN :

Prévisions pour la rentrée 2021 : - 1319 élèves. Les effectifs sont en chute dans le département dans le premier degré depuis plusieurs années. Néanmoins la dotation du département reste positive : + 19 postes.

Le **P/E = à 5.857** (nombre de professeurs pour 100 élèves) est favorable et en augmentation. Le nombre d'élèves par classe (E/C) diminue : **23.49 en maternelle et 21.10 en élémentaire** (moyennes départementales).

Pour garantir un taux global d'encadrement favorable, la carte scolaire 2021-2022 ne procédera pas aux 59 fermetures qui auraient pu être faites suite à la baisse des effectifs.

Les priorités :

- les dédoublements en REP+ (GS/CP/CE1)
6 postes consacrés aux « GS dédoublées » (et 3 fermetures annulées pour permettre les dédoublements) les possibilités étant limitées par la disponibilité ou non de locaux.
- limitation des effectifs de GS/CP/CE1 à 24 hors éducation prioritaire autant que possible
- Les inclusions : une attention particulière sera portée aux écoles ayant des ULIS
- le réseau des écoles : les ouvertures et fermetures liées aux augmentations et baisses des effectifs
- décharge de direction : 6 postes pour garantir les évolutions
augmentation des taux de décharge : 9 classes 0.33 à 0.50 et 13 classes 0.50 à 0.75 - 1 classe 4 à 6 jours/an et 2/3 classes 10 à 12 jours/an
et évolution suite aux ouvertures

→ Comme nous l'avons indiqué dans la déclaration préalable, la baisse des effectifs par classe est une bonne chose mais cela ne fait pas tout. Les moyens nécessaires à une inclusion de qualité doivent être créés : postes de RASED, Psychologues, AESH, médecins, infirmiers, ...

Liste des mesures envisagées : 24 ouvertures et 20 fermetures

Voir document en pièce jointe en bas de l'article

ASH :

Malheureusement, une fois encore, **pas de création de poste de RASED !** Madame la DASEN indique que la carte départementale n'a pas été retravaillée, elle reste donc en l'état.

Création d'une ULIS et de 3 UE (voir tableau des mesures)

Adaptation du réseau scolaire :

Un document est envoyé aux OS au cours du CTSD.

Situations actées :

Circonscription d'Auneuil :

RPI-18 La Corne en Vexin (ex : Boissy le Sec/ / Enencourt le Sec) Montchevreuil (ex : Bachivillers)

Thibivillers : dissolution du RPI

les élèves de Montchevreuil intègrent le RPI-153 Le Mesnil Theribus/ Montchevreuil.

Les élèves de La Corne en Vexin et Thibivillers seront scolarisés dans l'école de Chaumont en Vexin.

RPI-38 : Boubiers/ Lierville : primarisation

Situations en cours :

Ces situations ne sont pas actées, il manque soit **la délibération des conseils municipaux et/ou les avis des conseils d'école.**

Madame la DASEN indique qu'il n'y a pas de volonté de « forcer à » ces modifications, si les conditions sont remplies, cela sera acté sinon les décisions seront reportées ou annulées.

Circonscription de Clermont :

Rantigny : fusion des écoles élémentaires globalisées N°48 Claudel/ Berthelot avec l'école élémentaire Berthelot.

Circonscription de Compiègne :

Compiègne : fusion de l'école maternelle Pompidou 2 avec l'école élémentaire Pompidou B.

Circonscription de Crépy en Valois:

RPI-83 : Feigneux/ Fresnoy la Rivière/ Russy Bémont : direction unique

Circonscription de Gouvieux :

St Leu d'Esserent : fusion de l'école maternelle J.Macé avec l'école élémentaire R.Carbon.

St Leu d'Esserent : fusion de l'école maternelle J.B Clément et l'école élémentaire J.B Clément.

RPI-47 : Bury (St Epin)/ Bury (Poiret)/ Rousseloy : fusion

Circonscription de Grandvilliers :

RPI-95 : Grémévillers/ Morvillers : direction unique

Circonscription de Noyon :

Fusion du RPI-27 Beaurains les Noyon/ Bussy/ Genvry / Campagne **avec le RPI-49** : Catigny/ Sermaize

→ *Les projets de « direction unique » dans les RPI sont une nouveauté dans le département. Il est très important que les équipes puissent se prononcer sur ces projets. En cas d'avis défavorable du conseil d'école, ces projets de doivent pas voir le jour.*

Questions diverses



CAPPEI session 2022

Combien y aura-t-il de départs en formation CAPPEI pour l'année 2021/2022 et pour quels parcours ?
L'arbitrage n'est pas encore finalisé. La circulaire a été mise en ligne vendredi dernier. Pour la 2^e année, Madame la DASEN indique que la priorité sera donnée à former les collègues dans les ULIS. Il y a également des besoins de formation sur les postes de direction de SEGPA.

Quand et comment la VAE va-t-elle être mise en place ?

Les IEN ASH vont y travailler pour une mise en place à partir de l'année scolaire 2021/2022.

→ *Sur notre site un article complet* : <http://sections.se-unsa.org/60/spip.php?article1142>

Conseil de formation :

Un CDF se tiendra après les congés de février.

Prime informatique :

Elle sera bien versée avec le salaire de février (150 euros net).

Promotions et avancement 2019/2020 :

Les collègues ayant eu un PPCR sur l'année scolaire 2019/2020 et jusqu'en décembre 2020 ont reçu en janvier 2021 finale : Y a-t-il des recours ? Combien ? Quand seront-ils examinés par les délégués des personnels ?

Une CAPD aura lieu fin avril 2021.

→ *Vous avez déposé un recours, informez-nous, demandez l'accompagnement des élus paritaires SE-UNSA*

Régularisation avancement automatique :

Quand cela sera-t-il visible sur les fiches de paie des collègues concernés ?

Sur le salaire de Février !

Contractuels COVID : leur contrat sera-t-il prolongé ?

Madame la DASEN indique ne pas avoir d'information du ministère sur une éventuelle prolongation de ces contrats. Elle espère pouvoir informer les collègues d'ici le 19 février.

Direction d'école :

Quand les écoles seront-elles informées de la nomination des 2 DVS ?

Les IEN vont informer les directeurs de leur circonscription.

→ *A la demande de l'UNSA Education, une information départementale partira dans les écoles*

Liste d'aptitude directeur 2020/2021

Quand et comment les collègues seront-ils informés ?

Ils vont recevoir un courrier.

→ *Si vous recevez un avis défavorable, vous pouvez déposer un recours.*

Décharge des écoles 1/3 classes : après une légère amélioration, les décharges ne seront plus assurées dans certaines circonscriptions. Il n'est pas possible d'utiliser les décharges comme variable d'ajustement pour les remplacements.

Madame la DASEN le déplore mais la situation est exceptionnelle !

→ *Le SE-UNSA soutiendra les directeurs qui appliqueront la consigne syndicale « Je ferai quand je pourrai ».*

Questions COVID de la déclaration : masques de type 1, gestion des cas contacts...

La DASEN partage notre inquiétude concernant les problématiques qui peuvent se créer dans les écoles et établissements en raison de l'absence de masque de type 1.

Il faut remonter les besoins et les problèmes à la DSDEN, par les IEN. Il y a un stock de masques mais pas très important, il sera distribué. Il faut faire appel aussi, aux collectivités, aux services sociaux.

La foire aux questions a été mise à jour aujourd'hui, elle répond aux autres questions. Il y aura un CHSCTA cette semaine et un CHSCT-SD la semaine prochaine.

→ *N'hésitez pas à nous mettre en copie toutes les demandes que vous pourrez faire à votre IEN.*